

CS

Certificat de Spécialisation
Diagnostic et taille des arbres



Le Cabirol - Route de Belpech
09100 Pamiers
Tél : 05 61 67 04 60

cfppa.pamiers@educagri.fr
www.cfppaariegecomminges.fr



CONTENU DE LA FORMATION

Diplôme composé de 3 modules UC (Unités Capitalisables)

- Préconisation et diagnostic
- Accès et déplacement dans les arbres
- Intervention technique sur l'arbre
- Organisation du travail
- Application des règlements en matière d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement.

LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Vous avez plus de 18 ans

Vous avez un diplôme de niveau 5 dans le domaine paysager ou forestier

ou

Vous pouvez justifier d'un an d'activité liée u diplôme ou 3 années à temps complet dans un autre domaine d'emplois

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Durée totale : 1020 heures

Durée en stage : 420 heures

Durée en centre de formation : 600 heures, dont 300 heures sous forme de chantiers pédagogiques

LES STAGES EN ENTREPRISE

Stages en milieu professionnel obligatoire de 420 heures minimum

Possibilité d'effectuer les stages chez plusieurs entrepreneurs

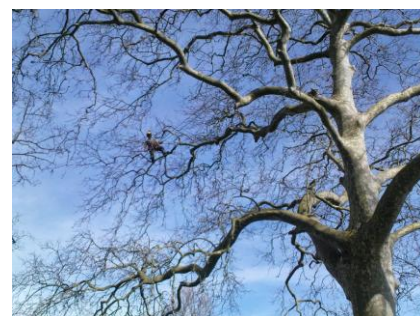
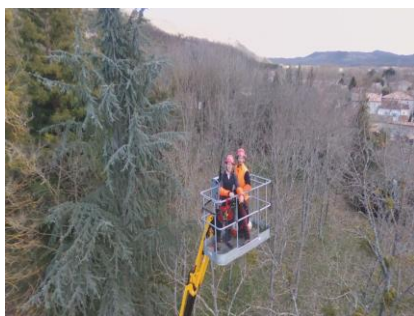
ORGANISATION DE LA FORMATION

Des cours théoriques ainsi que des cours pratiques sont réalisés au centre de formation de Pamiers (09).

Le stage en entreprise permet également une immersion totale dans le monde du travail ainsi que la mise en application des compétences acquises au centre.

La formation s'organise de manière à rester la plus proche des réalités du métier afin de pouvoir être employable dès la fin du cycle.

Possibilité d'individualiser la formation en favorisant les modules pratiques pour les personnes ayant obtenues un diplôme forestier de même niveau.



LES OBJECTIFS

Se former au métier d'élagueur (arboriste grimpeur)

Acquérir les compétences de sécurité réglementaires

LES DÉBOUCHÉS

Devenir salarié dans une entreprise d'élagage, de paysagiste, de travaux forestiers ou au sein du service espaces verts d'une collectivité territoriale.

Créer sa propre activité

LE PUBLIC VISÉ

Vous êtes demandeur d'emploi ou assimilé(e)

Vous êtes salarié(e) en congé individuel(le) de formation

Contrat par alternance